



# Lien Social

Bulletin d'information sur le phénomène des enfants et jeunes des rues à Bamako  
N° 49 — Janvier — mars 2016

## Samusocial Mali

Quartier Hippodrome ▪ Rue 246 Porte 110 ▪ BP E 3400 ▪ Bamako ▪ Mali  
Tél: (+223) 20 21 97 10 ▪ E-mail: samusocialmali@gmail.com

### SOMMAIRE

Editorial.....	P1
Activités du Samusocial Mali en 2015.....	P2
FAFE: un soutien du gouvernement en faveur des enfants en situation difficile .....	P3
Formation des partenaires publics sur l'EESEC.....	P3
2016: une année stratégique pour le cadre de concertation de Bamako.....	P4
EJDR et maladies chroniques.....	P5
Récit d'une mission de retour en famille.....	P6
Les partenaires et le bulletins d'adhésion .....	P7



### Editorial : Synergie entre acteurs, un défi dans la lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes des rues.

Au regard des statistiques, 2015 aura été pour le Samusocial Mali une année bien pleine!

Malgré un contexte sécuritaire fragile, l'équipe mobile d'aide est restée durant toute l'année au plus près des enfants et jeunes des rues, afin de leur apporter une assistance face aux difficultés auxquelles ils sont confrontés au quotidien. Plus d'un millier d'enfants et jeunes des rues ont bénéficié chacun d'au moins d'une prise en charge médicale et/ou psychosociale.

Dans cette lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes des rues, le Samusocial Mali bénéficie de l'appui de différents partenaires publics et associatifs. Un véritable réseau de protection de l'enfance en difficulté est en train de se développer à Bamako, autour du Samusocial Mali. Les centres d'hébergement sociaux sont restés disponibles, durant toute l'année pour accueillir les enfants et jeunes des rues référés par les équipes du Samusocial Mali, afin de les accompagner vers la réinsertion sociale.

Ainsi, 76 enfants et jeunes des rues, y compris des jeunes filles et des filles mères, ont été référés vers les centres d'hébergement de Kanuya, Caritas/AET, CSB et BNCE Mali.

Dans le volet médical, 43% des accompagnements médicaux ont été effectués auprès des structures publiques, de plus en plus d'accès facile pour les enfants et jeunes suivis par le Samusocial Mali. Le partenariat avec l'Agence nationale d'assistance médicale (ANAM) s'est renforcé et a permis l'immatriculation de 23 enfants et jeunes des rues au Régime d'assistance médicale (RAMED).

Dans les régions de Ségou et de Sikasso, la mise en place des réseaux de points focaux et de relais locaux a favorisé le renouement familial de nombreux enfants et jeunes des rues en provenance de ces localités.

Dans le cadre de la concertation entre acteurs, les sessions semestrielles et l'atelier thématique organisés par le cadre de concertation ont mobilisé de nombreux acteurs publics et associatifs, disposés à mutualiser leurs connaissances et compétences en vue de renforcer la lutte contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes des rues à Bamako.

Alou Coulibaly, Directeur du Samusocial Mali

## L'activité du Samusocial Mali en 2015

**1105** enfants et jeunes de la rue bénéficiaires de l'action du Samusocial Mali  
dont 710 jeunes garçons, 334 jeunes filles et 61 enfants de moins de 5 ans

### **472** maraudes effectuées

344 maraudes de nuit et 128 maraudes de jour

### **1126** soins médicaux ambulatoires dispensés

de jour ou de nuit, en rue ou en centre

### **112** hospitalisations effectuées

59 hospitalisations de garçons, 46 de filles et 7 de bébés,

### **320** accompagnements médicaux réalisés

52 accompagnements de garçons, 244 de filles et 24 de bébés,

### **1242** entretiens psychosociaux individuels réalisés

de jour ou de nuit, en rue ou en centre

### **966** causeries socio-éducatives et d'éducation à la santé effectuées

de jour ou de nuit, en rue ou en centre

### **71** orientations pour hébergement social réalisées,

dont 41 orientations de garçon et 35 de filles

### **228** permanences médico-sociales

assurées au niveau des structures partenaires

### **228** visites à domicile effectués dans le cadre des médiations familiale,

### **65** enfants et jeunes renoués avec leur famille,

dont 40 directement par le Samusocial et 25 par les partenaires

## FAFE: Un soutien du gouvernement du Mali en faveur de la promotion de la femme et de la lutte contre l'exclusion sociale des enfants en situation difficile

Le 10 septembre 2015, le Gouvernement de la République du Mali a procédé au lancement d'un Fonds d'appui à l'autonomisation de la femme et à l'épanouissement de l'enfant (FAFE). Le Fonds est un programme du Gouvernement en vue du renforcement de l'émergence des femmes et de la promotion des droits de l'enfant. Il est composé de trois guichets, dont le premier est destiné au financement des activités de développement de l'entrepreneuriat féminin afin de consolider la participation de la femme au développement. Le second guichet s'occupe du financement des actions de renforcement du leadership féminin et de participation de la femme malienne. Quant au troisième guichet, il finance les initiatives en matière de réinsertion socioéconomique des enfants en situation difficile. Logé au ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, le FAFE a financé 96 projets dont les contrats ont été remis aux bénéficiaires lors d'une cérémonie organisée le 11 février 2016.

25 des 96 projets retenus pour cette première phase dans la mise en œuvre du FAFE sont axés sur la prise en charge et l'accompagnement des enfants en situation difficile vers une réinsertion socioéconomique. Le contrat du Samusocial Mali a été remis à son directeur par le secrétaire général du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, M. Attaher MAIGA.

Lors de la cérémonie de commémoration de la journée internationale de la femme, le 8 mars 2016, le Président de la République du Mali a fait un don d'un milliard de FCFA pour alimenter le FAFE en vue de renforcer son soutien aux actions en faveur de l'autonomisation de la femme et de l'enfant au Mali. Ce geste a été vivement salué par les organisations féminines, mais également par les structures qui évoluent dans la promotion et la protection des droits de l'enfant. Après l'adoption le 16 juillet 2014 d'une politique nationale de promotion et de protection de l'enfant (PNPPE), le lancement du FAFE est un signal fort du Gouvernement de la République du Mali de son engagement en faveur de la promotion de la femme et une meilleure protection des enfants.

### Formation des partenaires publics sur la problématique de l'ESEC

Le Samusocial Mali est partenaire d'ECPAT Luxembourg dans le cadre du projet "Rompre le silence autour des filles mineures exposées et/ou victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales au Mali (Bamako, et régions de Ségou, Sikasso, Mopti) pour la période 2015 à 2018". Ce projet vise comme objectifs, la prévention, la prise en charge et la réhabilitation des filles mineures exposées et/ou victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales (ESEC). Le Samusocial Mali entend impliquer ses partenaires publics et associatifs dans la mise en œuvre des activités du projet, pour une meilleure atteinte des résultats.

C'est dans cette optique que les 15 et 16 mars 2016 s'est tenue à la maison du partenariat « Angers – Bamako » une session de formation des services techniques de l'Etat de Bamako et de Kati sur la prise en charge des enfants exposés et/ou victimes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. La session a regroupé 21 agents des services de la promotion de la femme et de l'enfant, du développement social et de l'économie solidaire des six communes de Bamako, de Kati et de Kalaban coro, la brigade de protection des mœurs et de l'enfance, les centres de détention pour femmes et enfants (Bollé Femme et Bollé Mineur).



Les principales thématiques abordées ont porté sur :

- 1) les victimes de l'ESEC au Mali : Profilage, causes et conséquences,
- 2) le counseling : définition, objectifs et principes,
- 3) Le stress et la résilience,
- 4) Rôles et responsabilités des acteurs dans la prévention et la prise en charge du phénomène de l'ESEC.

Exposés théoriques, travaux de groupes suivis de plénières, partage d'expériences, ont marqué les travaux de la session.

A travers cette session, le Samusocial Mali et son partenaire ECPAT ont voulu renforcer la compréhension des services techniques déconcentrés de l'Etat intervenant dans la protection de l'enfant sur le phénomène de l'ESEC, le mécanisme de prévention du phénomène, la prise en charge des victimes et leur accompagnement vers la réinsertion sociale.

Une session du genre sera organisée dans le futur au profit des structures associatives partenaires du Samusocial Mali dans la prise en charge des enfants et jeunes vivant en situation de rue à Bamako.



## 2016 : Une année stratégique pour le cadre de concertation de Bamako

Mis en place en 2011 sous l'égide de la mairie du district de Bamako et grâce au leadership du Samusocial Mali, le cadre de concertation des acteurs de la protection de l'enfant a tenu sa 9ème session le 09 mars 2016 dans les locaux de la mairie du district. Présidée par le conseiller aux affaires administratives et juridiques du gouverneur du district, en présence du président de la commission des affaires sociales et du secrétaire générale de la mairie du district, la session a regroupé au total 41 participants représentant 37 structures des services techniques de l'Etat, des associations et ONG et des collectivités locales. Ont assisté à la session, les représentants de la Délégation de l'union Européenne, de la coopération internationale de Monaco et de l'Ambassade de France. Cette session visait à doter le cadre de concertation d'un plan d'action pour 2016.

Evoquant le contexte dans lequel se tient la session, le Directeur du Samusocial Mali a précisé que 2016 représente une année stratégique pour le cadre de concertation. Dernière année de mise en œuvre du schéma consolidé des interventions auprès des enfants et jeunes des rues adopté en 2013, l'année 2016 constitue donc une année bilan pour le cadre de concertation. Les acteurs devront également mettre cette année à profit pour se pencher sur l'élaboration d'un nouveau schéma pour les trois années à venir. Le plan d'action adopté pour 2016 intègre cette logique, en mettant l'action sur la capitalisation des acquis du cadre en vue d'établir son bilan. Un mécanisme de recueil des données sur les activités menées par les acteurs a été adopté dans ce sens.

Par axe, plusieurs actions ont été également retenues dans la mise en œuvre du schéma pour 2016.

**Axe stratégique santé :** les actions visent à réduire les risques sanitaires chez les enfants et jeunes de la rue et à améliorer la santé sexuelle et reproductive de ces populations. Les actions retenues concernent l'inclusion des structures de protection dans les campagnes de vaccination, la sensibilisation des mairies sur leurs rôles dans la mise en œuvre du RAMED, notamment dans l'immatriculation des enfants et jeunes encadrés par les structures.

Dans le volet éducation, l'objectif fixé vise à renforcer l'accès à la scolarisation et à l'alphabétisation des enfants et jeunes des rues (EJDR). Les concertations avec les centres d'animation pédagogiques du district de Bamako et l'élaborer une stratégie commune pour une meilleure inclusion des EJDR dans le système éducatif sont des actions retenues.

Dans l'axe stratégique protection, trois objectifs ont été affichés (i) lutter contre les violences physiques et l'exploitation sexuelle des enfants et jeunes de la rue, (ii) assurer un meilleur accès des enfants et jeunes de la rue aux pièces d'état civil et (iii) assurer une meilleure protection juridique aux enfants en conflit avec la loi. Les actions proposées concernent l'organisation d'atelier thématique, la formation des acteurs de la protection de l'enfant sur la problématique de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, l'identification des points focaux au niveau de l'administration de la justice, la formalisation et la diffusion d'un mécanisme de référencement des enfants. En conflit avec la loi pour bénéficier d'une assistance juridique.

A l'axe stratégie insertion dans la vie économique et sociale deux objectifs ont été fixés : favoriser l'insertion professionnelle des EJDR et promouvoir les activités sportives, culturelles et les loisirs avec les enfants et jeunes de la rue. Comme actions retenues, on peut noter, le recensement des dispositifs existants au niveau des collectivités locales en matière d'insertion professionnelle des couches vulnérables, les démarches auprès des chambres des métiers et des organismes en charge de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle ANPE (agence nationale pour l'emploi), FAFPA (fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage), les démarches auprès du FAFE et auprès de groupement d'artisans et d'entreprises pour construire des pistes d'actions en vue de renforcer l'insertion professionnelle des EJDR. L'organisation d'événements sportifs et culturels au profit des EJDR sont également prévues.

Enfin le dernier axe stratégique partenariat et plaidoyer s'est fixé trois objectifs à savoir renforcer la synergie d'action entre les différents intervenants auprès des EJDR à Bamako, renforcer les capacités des intervenants auprès de ce public et conduire des actions de plaidoyer sur la situation des EJDR dans le District de Bamako.

Entre autres actions majeures pour l'atteinte de ces objectifs, l'actualisation et la diffusion du répertoire des structures intervenants dans la protection des enfants à Bamako, l'état des lieux du schéma consolidé, l'organisation d'une session de formation en plaidoyer/lobbying, l'élaboration d'une stratégie de plaidoyer, l'organisation d'une conférence de presse sur les EJDR et l'animation d'une émission télévisée sur cette thématique.





## Enfants et jeunes des rues et maladies chroniques : une autre problématique

La prise en charge de certaines pathologies chroniques (tuberculose, épilepsie, VIH/Sida, diabète etc ...) nécessitant un suivi régulier et dans la durée chez les enfants et jeunes des rues constitue une problématique particulière pour les structures de prise en charge. Lorsque de telles pathologies sont détectées chez les EJDR, l'équipe du Samusocial Mali propose au patient une réunification familiale pour l'efficacité de son traitement. Dans certains cas, les chances pour une réinsertion familiale de l'enfant restent minimes. De ce fait, l'équipe est contrainte au suivi depuis la rue de certains EJDR développant des pathologies chroniques, sachant que cette alternative a ses limites, en raison de la mobilité constante des enfants dans la rue, l'incapacité de certains de suivre un traitement comme cela se doit, en respectant les protocoles édictés par les soignants. L'Equipe Mobile d'Aide du Samusocial est actuellement dans la réflexion à une stratégie efficace pour l'accompagnement des EJDR atteints de maladies chroniques.

### **Histoire de S.C., une jeune fille de 18 ans, atteinte de la tuberculose pulmonaire.**

Originnaire de Bamako, orpheline des deux parents, elle fréquente un site de regroupement des enfants et jeunes en situation de rues à Bamako, où elle vit de prostitution. Elle est un "accro" aux toxiques.

En février 2015, elle est orientée vers le Samusocial par les autres filles en situation de rues pour une prise en charge médicale. Elle se trouvait dans un tableau d'altération de l'état général. Elle est accompagnée par l'EMA à l'hôpital pour une consultation au service pneumologie. Les investigations du médecin spécialiste confirment une tuberculose pulmonaire. Aussitôt, elle accepte une hospitalisation pour une meilleure prise en charge. Après quelques jours d'observation, marquée par une légère amélioration de son état, elle a pu donner quelques informations sur sa famille.

L'EMA effectue une visite à domicile chez une présumée grand-mère, qui précise qu'elle l'a hébergée dans le passé, mais qu'aucun lien de parenté ne les unies. Cette dernière a néanmoins pu diriger l'EMA vers une personne qui serait un oncle à S.C. Ce dernier rencontré lors d'une visite à domicile reconnaît ses liens avec la jeune fille mais refuse la proposition de l'accueillir pour un hébergement après son traitement à l'hôpital. Comme raison, il évoque l'instabilité de la fille.

La possibilité de réinsertion familiale n'existant pas dans l'immédiat pour la fille, l'EMA lui propose un référencement dans un centre hébergement partenaire. Chose qu'elle accepte. Quelques jours après, elle fugue du centre et retourne sur son site dans la rue. Le traitement est également interrompu et elle reprend ses activités de prostitution, et la consommation des toxiques pour survivre. Pendant longtemps, elle est perdue de vue, car se cache à chaque fois qu'elle voyait l'équipe se rapprochée du site. C'est en octobre 2015, devant la récurrence de sa maladie, qu'elle demande de nouveau l'aide du Samusocial. Tout naturellement, l'EMA se montre disponible pour l'accompagner à nouveau. Suite à un entretien avec un responsable du comité éthique national pour la santé sur son cas et la démarche à suivre, elle est référée et admise au service pneumologie du CHU du Point G., en accord avec la direction de l'hôpital, qui prend des mesures pour son suivi. Pendant 4 mois, elle bénéficie d'un suivi régulier au sein de l'hôpital et son état de santé s'améliore beaucoup.

Son état de santé, s'étant amélioré, S.C. recommence avec les sorties intempestives du centre contre avis médical pour retourner à chaque fois sur son site afin de s'adonner à la consommation de toxiques. Les sensibilisations du personnel de l'hôpital et de l'EMA n'ont rien changé dans cette pratique. Un jour, elle décide de ne plus retourner à l'hôpital pour suivre son traitement. Lors d'un entretien individuel, elle fait la proposition de continuer son traitement dans la rue. L'EMA accepte alors de continuer son suivi dans la rue. Son dossier médical est transféré au centre de santé de référence de la commune VI, plus proche de son site et confié au médecin de l'unité de prise en charge de la tuberculose du centre.

Pour l'instant elle suit son traitement et l'EMA continue de l'accompagner afin que cela puisse se poursuivre jusqu'à sa guérison définitive. Espérons-le!

## Le récit d'une mission de retour en famille et de suivi post-retour

Du 17 au 20 février 2016 une équipe du Samusocial Mali a effectué une mission de retour en famille et de suivi post retour de trois (03) enfants dans la région de Sikasso, dont deux jeunes mères avec leurs enfants, respectivement à Koroko, Sikasso et Koutiala. (K.O., A.S., O. K. ).

O.K est une jeune fille de 16 ans. Elle est enceinte de plusieurs mois lors de son identification devant la grande mosquée de Bamako, mais n'avait effectué aucune consultation prénatale et vivait. Elle est venue à Bamako à la recherche de son trousseau de mariage. Elle bascule rapidement dans la vie en rue où, elle est obligée de se prostituer pour survivre. C'est ainsi qu'elle contracte une grossesse non désirée. Elle demande alors l'aide de l'Equipe Mobile d'Aide (EMA) du Samusocial pour une prise en charge médicale et un suivi de la grossesse. Les consultations prénatales révèlent un statut séropositif. O.K a bénéficié alors d'une prise en charge médicale et psychosociale jusqu'à son accouchement d'un garçon dont la sérologie a été malheureusement positive et tous les deux ont été mis sous traitement anti rétroviraux. Grâce au soutien psychosocial de l'EMA, la jeune fille mère accepte son enfant et sa maladie et demande un retour en famille. Ce retour a été effectué le 18 décembre 2015 dans son village à Koroko, dans la commune de Manankoro, cercle de Bougouni. Son dossier médical a été transféré au centre de santé de sa localité et confié au médecin chargé de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH. La mission de suivi du 17 février a constaté qu'elle continue son traitement et celui de son enfant.

Afin de favoriser sa réinsertion sociale et économique, son projet d'activités génératrices de revenu (AGR) a été financé par le Samusocial Mali. Lors de la mission de suivi, deux mois après son retour, l'EMA lui apporte un kit de matériels et un fonds pour la vente de baigner. Le service de développement social de la localité et le maire sont impliqués dans le suivi de son AGR.

Après Manakoro l'équipe s'est rendue à Sikasso pour effectuer le retour en famille de K.O et ses deux enfants, après un long processus de médiation familiale menée conjointement par le Samusocial et le service local de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille (SLPFEF) et du Bureau National Catholique pour enfant (BNCE) de Sikasso.

K.O est une jeune fille de 19 ans identifiée par l'EMA le 14 Juillet 2015, déscolarisée, enceinte au moment de son identification et ayant une fille de 2 ans, elle n'avait fait aucune consultation prénatale. L'équipe l'accompagne tout au long de sa grossesse, ensuite, elle est référée à la Communauté des Sœurs de la Béatitude « CSB » pour un hébergement social. Elle accouche d'un garçon le 23 octobre 2015 au CSRéf de la commune V. Quelques mois après, l'EMA a fait une visite à domicile chez sa tante paternelle à Sikasso dans le cadre de sa réinsertion familiale. Avec l'appui du BNCE et du SLPFEF de Sikasso, un processus de médiation familiale auprès de sa famille maternelle à Sikasso a abouti à son retour en famille le 18 février 2016. Ce retour a été accompagné par un projet d'AGR en vue de favoriser sa stabilisation.

Le suivi de l'activité est assuré par le SLPFEF de Sikasso.

### **Le récit d'une mission de retour en famille et de suivi post-retour (suite)**

La mission s'est terminée à Koutiala le 19 février avec le post retour d'A.S et la mise en place de son AGR. La jeune fille de 17 ans identifiée par l'EMA lors d'une maraude de nuit le 12 août 2015 à la grande mosquée de Bamako où elle était sujette à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales par un proxénète. Elle fut identifiée et accompagnée la même nuit dans un cabinet médical partenaire pour une consultation et une hospitalisation pour des infections sexuellement transmissibles et une mise à l'abri après avoir subi une violence sexuelle dans la rue.

Pendant son séjour au cabinet, elle a bénéficié de la prise en charge psychosociale de l'EMA qui a abouti à une réinsertion familiale via le retour en famille à Koutiala après une médiation effectuée en partenariat avec le service local de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille de Koutiala auprès des parents. Son retour en famille a été effectué le 30 octobre 2015 par le SamusocialMali.

Lors des suivis post retour du SLPFEF de Koutiala, une activité génératrice de commerce de bois de cuisine a été identifiée avec elle, pour renforcer sa stabilisation et sa réinsertion socio économique. Cette activité sera suivie par le SLPFEF de Koutiala.

La mission s'est bien déroulée et les objectifs ont été atteints. Tout au long du périple, la mission a été bien accueillie par les familles des enfants concernés et a surtout bénéficié d'un accompagnement très appréciable des points focaux qui se sont engagés pour assurer le suivi des enfants réinsérés.

## Des partenaires toujours engagés pour la promotion des droits de l'enfant au Mali

Ils soutiennent le Samusocial Mali:



**Vous aussi, pouvez contribuer à redonner de l'espoir aux enfants et jeunes en situation de rue à Bamako**

- ◇ **En effectuant un don par Espèce de .....Fcf**  
**Ou par Chèque de .....F CFA**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du Samusocial Mali et de l'adresser avec le présent formulaire au Samusocial Mali, Quartier Hippodrome, Rue 246 — Porte 110. BP E 3400, Bamako.

- ◇ **En effectuant un don par chèque d'un montant de .....€**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du Samusocial International et de l'adresser avec le présent formulaire au Samusocial International, 35 avenue Courteline 75012 Paris

- ◇ **En effectuant un don par chèque d'un montant de .....€ par virement permanent**

A réception du présent formulaire, nous faisons parvenir un RIB du Samusocial International pour les formalités à accomplir auprès de votre banque.

### Les donateurs recevront notre bulletin d'information trimestriel

Fiscalité française: Le don n'ouvre droit à déduction que dans la mesure où les conditions prévues aux articles 200 et 238 Bis - 1 du code Général des impôts sont remplies: c'est-à-dire s'il est effectué « au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général, de caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, familial ou culturel ».

Les versements et dons effectués par les **contribuables**, autres que les entreprises, qui ont leur domicile fiscal en France ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu égal à 75% du montant des versements pour un montant maximum de 495 € (montant modifiable, à vérifier sur votre déclaration d'impôts) : les dons effectués au-delà de ce plafond ouvrent droit à une réduction d'impôts sur le revenu égal à 66% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition dans la limite de 20% du revenu imposable.

Les versements et dons effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 60% du montant des versements effectués au cours de l'année d'imposition, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires. Ces dispositions s'appliquent même si le nom de l'entreprise versante est associée aux opérations réalisées par ces organismes.